



Montcherand, le 7 avril 2026

**Election à la Syndicature
du 26 avril 2026
(1^{er} tour)**

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Entente municipale, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Yves Giroud, né le 14.06.1970, originaire de Villaranon, domicilié à la rue du Château 5 à Montcherand, élu **tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le bureau électoral

p.o. Le président du bureau

La secrétaire